Après 39 mois d’attente les infirmier.es toucheront ENFIN l’équivalent du CTI !

mardi 26 mars 2024, par CGT educ’action

Au bout de 39 mois d’attente les infirmièr·es toucheront donc l’équivalent du Complément de Traitement Indiciaire (Ségur) !

Lors du CSA du 14 mars l’ensemble des organisations syndicales dont la CGT Éduc’action ont voté pour la mise en place de nouvelles grilles.

La rémunération des infirmières de l’Éducation nationale et de l’Enseignement supérieur est revalorisée de 49 points d’indice majoré à tous les échelons, ce qui correspond à 191 euros net mensuel, à partir de mai 2024. De plus, une IFSE (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d’Expertise) exceptionnelle de 800 euros net (pour un emploi à temps plein) pour la période de janvier à avril 2024 sera versée en mai au plus tard. Cette revalorisation concerne les titulaires et les stagiaires. Les agents contractuels (CDD ou CDI) bénéficieront d’une revalorisation équivalente.

En revanche pas d’autres augmentations cette année malgré le réexamen triennal de l’IFSE !

- Lire et télécharger ici le tract complet
- Retrouver ici les nouvelles grilles indiciaires